



Concours d'affiches

« Vous parlez peut-être occitan sans le savoir ! »

Mars 2022

Article 1 : associations organisatrices

Le concours est organisé à l'initiative de l'association Bord'Òc (asso.bordoc@gmail.com), en partenariat avec les associations Stratejic (contact@stratejic.fr) et SciLaB (associationscilab@gmail.com), domiciliées sur le campus de l'université Bordeaux Montaigne (Esplanade des Antilles, 33600, PESSAC).

Article 2 : participant.e.s

Peut participer au concours dans la catégorie « adulte » toute personne de plus de 18 ans ou inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur (étudiant.e) sans restriction de lieu. Les participations à la catégorie « adulte » sont individuelles.

Peut participer au concours dans la catégorie « scolaires » tout enfant ou adolescent, et tout groupe d'enfants ou d'adolescents (groupe d'élèves, classe) inscrit dans un établissement scolaire de niveau primaire ou secondaire, public ou privé, sans restriction de lieu.

Article 3 : dates du concours

Le concours est ouvert du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2022 à minuit (heure française).

Article 4 : modalités de participation

Pour participer au concours, il faut produire une affiche (format A3) comportant les éléments suivants :

- un mot français issu de l'occitan
- le mot occitan correspondant (si celui-ci est différent)
- une illustration du mot choisi (dessin, photo, montage, image libre de droits...)
- la phrase « Vous parlez peut-être occitan sans le savoir ! »

Les affiches sont à envoyer au format PDF ou PNG à l'adresse asso.bordoc@gmail.com en précisant le(s) nom(s) du/de la/des participant.e(s) et la catégorie dans laquelle iels s'inscrivent ; il faut également préciser sous quel(s) nom(s) (ou absence de nom) la/le(s) participant.e(s) souhaitent voir apparaître sur leur affiche dans l'exposition (voir article ...). Pour les scolaires, les participant.e.s

devront également indiquer leur établissement scolaire et le contact du/de la professeur.e référent.e du projet.

Il n'y a pas de limite de nombre de participations par personne ou groupe de personnes.

Ce concours est entièrement gratuit et n'implique aucune participation financière ou adhésion aux associations organisatrices.

Article 5 : modalités de sélection

Dans la catégorie « adulte », un jury composé de membres des bureaux des associations Bord'Òc, SciLaB et Stratejic sélectionnera l'affiche gagnante.

Dans la catégorie « scolaires », un jury composé des membres des bureaux des associations Bord'Òc, SciLaB et Stratejic sélectionnera l'affiche gagnante.

Les jurys se réuniront et les gagnant.e.s seront contactés par e-mail au mois d'avril 2022.

Article 6 : lots

Dans la catégorie « adulte », chaque participant.e recevra une place pour une session de la « visite du Bordeaux historique multilingue » organisée au printemps par l'association Bord'Òc. Le/la gagnant.e remportera 10 exemplaires de son affiche imprimés au format A3, ainsi qu'un lot de 3 affiches et d'un marque-page Bord'Òc de son choix.

Dans la catégorie « scolaires », chaque classe ayant fourni au moins une affiche recevra un lot de toutes les affiches participantes du concours au format A4 ainsi qu'un lot de marque-pages imprimés au motif de l'affiche gagnante. En fonction du nombre de participant.e.s, d'autres lots pourront être ajoutés.

Les lots seront mis à la disposition des participant.e.s et gagnant.e.s sur le campus de l'université Bordeaux Montaigne et il sera à leur charge de venir les récupérer. L'association Bord'Òc s'engage cependant à faire parvenir les lots à tou.te.s participant.e.s résidant dans les limites de Bordeaux Métropole. Pour tout.e participant.e extérieur.e au territoire de Bordeaux Métropole, il sera cependant possible de prendre contact avec l'association Bord'Òc afin de discuter d'une solution pour leur faire parvenir les lots.

Article 7 : exposition

Toutes les affiches participantes seront réunies et imprimées afin de réaliser une exposition mettant en avant la langue occitane auprès d'un public néophyte. Les frais d'impression seront pris en charge par l'association Bord'Òc qui sera propriétaire de l'exposition.

Cette exposition pourra être prêtée à tout établissement scolaire ou culturel qui en fait la demande à l'association Bord'Òc.

Sur les affiches imprimées dans le cadre de l'exposition, chaque participant.e ou groupe de participant.e.s pourra choisir de faire mention de son nom (ou d'un pseudonyme) ou s'iel(s) souhaitent que leur affiche soit exposée de manière anonyme.

Article 8 : droits d'auteur et diffusion

Les participant.e.s garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des illustrations proposées pour le concours, ou que celles-ci sont libres de droit.

En soumettant au moins une affiche, les participant.e.s en autorisent la reproduction dans le cadre d'une exposition sur les réseaux sociaux des associations organisatrices, ainsi que d'une exposition réelle qui a pour vocation d'être mise en place sur le campus de l'université Bordeaux Montaigne, ainsi que dans les établissements scolaires et culturels qui en feront la demande. Iels conservent cependant leurs droits d'auteur.e(s) sur les affiches qu'ils ont soumis et peuvent donc les diffuser sans demander l'autorisation des associations organisatrices du concours.

Article 9 : règles de bonne conduite

Les associations organisatrices se réservent le droit d'exclure tout.e participant.e du concours en cas de non respect des règles, ainsi qu'en cas de non respect des personnes, qu'elles soient liées au concours ou non (insultes, menaces, incitation à la violence, propos injurieux, racistes, sexistes, discriminants, diffamatoires...).

Sans que les associations organisatrices cherchent à censurer la création artistique, les participant.e.s doivent garder à l'esprit que les affiches proposées seront affichées dans des établissements accueillant des enfants. Les associations organisatrices se réservent donc le droit de refuser toute illustration (voire mot, le cas échéant) à caractère sexuel (incluant toute forme de nudité), violent ou politique.

Article 10 : données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les participant.e.s doivent fournir leur nom et adresse e-mail (ainsi que leur établissement scolaire et professeur.e référent.e pour les scolaires). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnant.e.s et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées uniquement aux associations organisatrices. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un e-mail à l'adresse suivante : asso.bordoc@gmail.com.